



Communiqué de presse

### **Initiative de limitation : un NON clair à la question réellement posée**

**Comme déjà annoncé par communiqué de presse du 24 février dernier, AGORA s'oppose à l'initiative « de limitation » soumise au peuple le 27 septembre prochain. La faitière de l'agriculture romande considère notamment que celle-ci compliquerait fortement l'accès à la nécessaire main-d'œuvre européenne. Par ailleurs, elle redoute les incertitudes économiques qu'engendrerait la dénonciation de l'ensemble des bilatérales I suite à l'application de la « clause guillotine ».**

Une Suisse idyllique sans bouchon sur les routes, avec des logements abordables en suffisance, offrant une école de qualité, garantissant la sécurité des femmes et assurant le financement de l'AVS. Voici une petite sélection des nombreuses promesses faites par le comité de soutien à l'initiative « de limitation ». Face à un tel inventaire à la Prévert, il pourrait être tentant de soutenir cet objet le 27 septembre prochain. Ce serait cependant oublier que le texte d'initiative ne concerne aucun de ces sujets mais se concentre sur la dénonciation de l'accord sur la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne et, par ricochet, de l'ensemble des accords bilatéraux I.

Le fait que l'agriculture soit une importante employeuse de main-d'œuvre étrangère a été brusquement rappelé ce printemps lorsqu'il n'était pas certain que les travailleurs saisonniers puissent venir chez nous. Ceci a été particulièrement le cas en Suisse romande au vu de l'importance des cultures spéciales, viticulture et cultures maraîchères en tête. Or, AGORA estime qu'un retour au système des contingents représenterait, en plus d'une importante complication administrative, un risque de pénurie non négligeable. En effet, la volonté des initiants étant de réduire l'immigration, il est probable que la priorité soit donnée à des secteurs économiques à plus haute valeur ajoutée.

Par ailleurs, la dénonciation de l'accord sur la libre-circulation des personnes entraînerait automatiquement la fin des accords bilatéraux I. Ceci compliquerait par exemple l'exportation de nos fromages à haute valeur ajoutée et pourrait déstabiliser encore plus le marché laitier indigène. Enfin, le renoncement aux accords bilatéraux I représenterait à coup sûr une période d'incertitudes et de ralentissement économique alors que les difficultés liées à la pandémie sont déjà bien présentes. Or, pour espérer des prix rémunérateurs pour ses produits tout en bénéficiant du soutien de la Confédération pour ses tâches d'intérêt public, l'agriculture a besoin d'une économie prospère et non d'incertitudes supplémentaires. Pour toutes ces raisons, AGORA recommande aux familles paysannes romandes de répondre à l'initiative « de limitation » par un NON clair le 27 septembre prochain.

AGORA

Lausanne, le 3 septembre 2020

**Renseignements :** Bernard Leuenberger, président, 079/215.43.65  
Loïc Bardet, directeur, 079/718.01.88